



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 09 MAI 2016**

COMMUNE SYMBOLE

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 25 FEVRIER 2016 – REPRISE SUR PROVISIONS

L'an deux mil seize, le lundi neuf du mois de mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, suite au report de la séance du vendredi vingt-neuf avril 2016, qui n'a pu valablement délibérer faute de quorum, s'est réuni en séance extraordinaire du deuxième trimestre 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **JADFARD**, 2^{ème} Adjoint en l'absence de Monsieur Georges **PATIENT**, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Claude JADFARD ,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Kou, Augustin YA ,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Arlène BOURGUIGNON ,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE ,	Conseiller Municipal délégué
François ALPHONSE ,	Conseiller Municipal délégué
Mblia SIONG ,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE ,	Conseillère Municipale
Maria BOCENO ,	Conseillère Municipale
Steeve PAVANT	Conseiller Municipal

ABSENTS :

Excusés :

Georges PATIENT ,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN ,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN ,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU ,	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Oscar PINAS ,	Conseiller Municipal délégué
Marie-Lou PERRIER ,	Conseillère Municipale

Non excusés :

Albéric BENTH ,	3 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC ,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Tria Rosine LY ,	Conseillère Municipale déléguée
Adelien LINO ,	Conseillère Municipale déléguée
Philippe FORTUNIER ,	Conseiller Municipal
Suzon OCTAVIE ,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA ,	Conseillère Municipale
Yann MANDE ,	Conseiller Municipal délégué
Sophie XIONG ,	Conseillère Municipale
Kio SIONG ,	Conseiller Municipal
Tchoua YA ,	Conseiller Municipal
Vanh VANG ,	Conseiller Municipal
Phia SIONG ,	Conseiller Municipal

ONT DONNE PROCURATION :

Georges **PATIENT**, Sénateur Maire à Jean-Claude **JADFARD**, 2^{ème} Adjoint,
Oscar **PINAS**, Conseiller Municipal délégué à Wilkenson **MAZILE**, Conseiller Municipal délégué,
Marie-Lou **PERRIER**, Conseillère Municipale à Maria **BOCENO**, Conseillère Municipale.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Arlene **BOURGUIGNON** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : **29**

Nombre de membres présents : **09**

Date de convocation du Conseil Municipal : **02 mai 2016**

Monsieur le Deuxième Adjoint au Sénateur Maire expose qu'en raison des réserves faites par Monsieur le Préfet de la région Guyane, en date du 18 avril 2016, dans le cadre du contrôle budgétaire, il convient de retirer la délibération du 25 février 2016 portant reprise de provisions pour un montant de 1 095 118.18 € en recettes de la section de fonctionnement.

Des remarques ont été faites d'une part concernant la non inscription à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 25 février dernier et d'autre part, la délibération a été votée après la fin de l'exercice budgétaire 2015, et après la journée complémentaire.

Monsieur le Préfet tient néanmoins à informer dans son courrier que cette procédure n'aura pas d'incidence sur la validité du compte de gestion 2015 du comptable public car la délibération en cause, dans le fond, ne s'imposait pas dans la mesure où :

- D'une part, la reprise de provisions pour un total de 1 095 118.18 € a été régulièrement inscrite, en toute connaissance de cause au chapitre 78 « reprise de provisions semi-budgétaires » en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2015, voté par le conseil municipal le 23 mars 2015,
- Et que d'autre part, le titre de recettes afférent à cette opération avait été émis régulièrement, par nos soins le 24 juillet 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Deuxième Adjoint au Sénateur Maire sur l'objet susvisé,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retirer la délibération approuvant la reprise sur provisions, que le retrait sera porté à la connaissance du public par affichage et parution sur le site web de la commune.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

P/ le Sénateur Maire,
La 1^{ère} Adjointe,

Rosange FIRMIN



La Première Adjointe au Sénateur Maire de la Commune de Mana soussignée
Certifie que la présente délibération a été publiée le
et transmise à Monsieur le Sous-préfet de
Saint-Laurent du Maroni, le ...**19 MAI 2016**.....

